FORMATIONS • DROITS • MÉTIERS

horizon FORMATION POITOU-CHARENTES

QU'EST-ce que la VAE ?

# J'ai un projet VAE : comment faire ?

**La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est un droit individuel. Elle permet d'obtenir un diplôme en faisant reconnaître son expérience, professionnelle ou bénévole. Chacun peut utiliser la VAE pour élargir son horizon personnel et professionnel.**

Si vous êtes salarié, votre VAE peut être financée par l'entreprise dans le cadre du plan de formation ou du CPF (Compte Personnel de Formation), ou par un organisme financeur dans le cadre d'un congé VAE. Pour les demandeurs d'emploi, l'aide à l'accompagnement est délivrée par l'Etat, la Région, ou Pôle emploi selon votre situation.

Si le jury ne vous délivre qu'une partie de la certification, vous avez 5 ans pour obtenir les compétences qui vous manquent.

Votre première démarche consiste à contacter un **Point Régional Conseil VAE** (PRC). Pour en connaître les coordonnées, rapprochez vous de votre conseiller ou consultez le site Internet Horizon :

www.horizon-info.org, rubrique *« Les aides »*

Pour plus d'informations :
**www.vae.gouv.fr**
Et la ligne téléphonique Horizon : 05 46 00 32 33

horizon FORMATION POITOU-CHARENTES

**Ligne Horizon information formation**
**05 46 00 32 33**
**www.horizon-info.org**